

Préavis N° 10 - 2015
au Conseil communal

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2015, 1ère série**

Crédit demandé CHF 28'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 1^{er} avril 2015

Table des matières

1. Objet du préavis _____	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires _____	3
3. Crédits supplémentaires demandés en 1 ^{ère} série _____	4
3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel _____	4
3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel _____	4
4. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2015, 1 ^{ère} série _____	5
5. Incidences sur le budget 2015 _____	5
6. Communication _____	6
7. Conclusions _____	6

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1^{ère} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2015.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 28'000.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :

- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont une possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, etc.) ;
- les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2015, 1^{ère} série :

3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique.

Dépenses urgentes et imprévisibles

Voirie : Remplacement anticipé d'un employé partant à la retraite en fin d'année, en raison de maladie et d'accidents de plusieurs collaborateurs.

Office de la population : Engagement d'une auxiliaire pendant six mois et demi, suite à un congé maternité.

Réseau électrique : Engagement d'un renfort jusqu'à la fin de l'année, en raison d'une maladie de longue durée.

3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	93'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-65'000.00
Crédits supplémentaires (montant net) - Charges de personnel	CHF	28'000.00

4. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2015, 1^{ère} série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 1^{ère} série de l'année 2015 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	93'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	0.00
Crédits supplémentaires - Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF	0.00
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	CHF	0.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	93'000.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-65'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	28'000.00

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

5. Incidences sur le budget 2015

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2015 voté par le Conseil communal	150'305'890.00	150'436'550.00	130'660.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2014	93'000.00	65'000.00	-28'000.00
Totaux	150'398'890.00	150'501'550.00	102'660.00

6. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 10-2015 du 1^{er} avril 2015,

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2015, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 28'000.00.

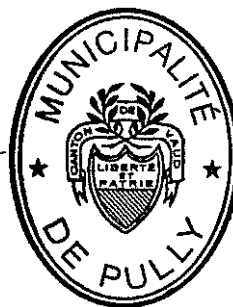
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} avril 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner